

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 30 septembre 2022

DE_2022_014_01

LEADER 2023-2027 : CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 23/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES DE SAINT REMY EN BOUZEMONT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 11

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Marylène SIMONNET, Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA

Présents non votant : Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, François GSELL, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Alain PAUPHILET par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

Excusés: Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Mickael JACQUEMIN, Olivier MALOU

Absents: Claude GUICHON, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Sylvain LANFROY

Objet: LEADER 2023-2027 : CANDIDATURE LEADER 2023-2027 - DE_2022_014_01

L'association ADEVA Pays Vitryat puis le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ont porté et mis en œuvre les programmes LEADER 2007-2013 et 2014-2022. Cette enveloppe dédiée au développement local a permis une réelle animation sur le territoire et l'aboutissement de divers projets.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Grand Est pour le portage et la mise en œuvre du futur programme LEADER 2023-2027 dans la perspective de faire émerger de nouveaux projets sur le territoire, apportant une véritable plus-value au Pays Vitryat.

Suite à cette première étape de lancement, une démarche d'élaboration de la candidature a été engagée en avril 2022 par le syndicat. Elle s'est concrétisée par un diagnostic approfondi du territoire et par un large travail de concertation auprès de la population, des élus et des personnels techniques. Ces différents échanges et travaux ont permis de construire un dossier de candidature conforme aux attentes de la Région Grand Est.

La stratégie locale de développement proposée se décline autour de 3 objectifs stratégiques :

- Bien vivre au Pays
- Développer la destination Pays Vitryat
- Structurer une offre de développement économique local durable



Avec comme priorité ciblée retenue : « **Pour un pays vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie** »

Le comité syndical

Vu le cahier des charges « APPEL A CANDIDATURES LEADER 2023-2027 – REGION GRAND EST »,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2015 portant création du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération du 15 décembre 2021 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat « APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT ET SOUTIEN PRÉPARATOIRE - DE_2021_023 »

Vu la délibération du 29 mars 2022 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat « SOUTIEN PRÉPARATOIRE A LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027 - DE_2022_006 »

Vu le dossier de candidature élaboré et exposé,

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche LEADER pour favoriser le développement local porté par les acteurs du territoire et renforcer le partenariat public- privé,

Propose :

- De s'engager dans la démarche LEADER 2023-2027,
- De s'engager à porter le Groupe d'Action Locale du Pays Vitryat, sous réserve de la sélection de la candidature élaborée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- De s'engager à mettre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme, sous réserve de la sélection de la candidature élaboré par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité de :**

- **S'engager dans la démarche LEADER 2023-2027,**
- **S'engager à porter le Groupe d'Action Locale du Pays Vitryat, sous réserve de la sélection de la candidature élaborée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **S'engager à mettre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme, sous réserve de la sélection de la candidature élaboré par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **Et donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES DE SAINT REMY EN BOUZEMONT

Le 30 septembre 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

